

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1327

Artikel: Chômeur en fin de droit: dur métier!
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009949>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les programmes d'occupation

Une étude de l'OFIAMT vient de paraître qui permet de donner une première évaluation des effets des programmes d'occupation pour chômeurs: chiffres et commentaires.

LES CHÔMEURS EN programmes d'emploi temporaire sont-ils une main d'œuvre à bon marché exploitée par les administrations? La réalité vécue dément les jugements trop rapides et une étude conduite par l'OFIAMT permet un premier survol helvétique de ce phénomène.

Limites de l'insertion dans les programmes d'occupation

D'abord les constats de proximité. Les emplois temporaires sont fortement utilisés par les services communaux utilisateurs de travailleurs manuels : entretien des parcs ou nettoyage des rues. Loin de constituer un réservoir de main-d'œuvre facile à utiliser, les chômeurs coûtent en termes d'encadrement, de formation et

de vigilance accrue afin d'éviter les accidents. Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, la quasi-totalité des emplois nécessitent un savoir-faire qui ne s'acquiert pas forcément rapidement et l'emploi temporaire est limité à six mois, si bien que la motivation n'est pas forcément au rendez-vous. Le Service des parcs de la ville de Lausanne en a tiré la conséquence en réduisant de trente à quinze le nombre des programmes d'occupation selon la terminologie du canton de Vaud.

L'étude de l'OFIAMT montre la difficulté de mettre en adéquation l'offre et la demande. En mars 1997, date de l'étude, 14000 personnes participaient à des programmes d'emploi temporaire, alors que l'OFIAMT avait prévu un budget pour 20000 places de travail (Rappelons que l'administration fédérale prend entièrement à sa charge la

Chômeur en fin de droit: dur métier!

LEUR NOMBRE ÉTAIT sujet de polémique. On sait maintenant que les chômeurs en fin de droit étaient 66000 à la fin de 1996.

L'OFIAMT – qui s'appelle dès maintenant «OFDE», Office du développement économique et de l'emploi – vient de publier le résultat d'une enquête sur le terrain effectuée il y a dix mois. Il n'y a pas de statistique plus fraîche. Mais la progression a été sans doute modérée en 1997 à cause de l'augmentation de la durée des indemnités de chômage.

L'enquête confirme les observations empiriques. Le risque de devenir un chômeur en fin de droit est plus grand si l'on est: de sexe féminin, de nationalité étrangère, sans formation professionnelle, âgé de plus de 49 ans. Cet âge est d'ailleurs le handicap majeur à la recherche d'un emploi.

Efforts et sacrifices

La situation n'est pas désespérée pour autant. La moitié des chômeurs en fin de droit retrouve du travail, mais après une moyenne de dix-neuf mois de recherche. Et ce n'est pas sans effort ni sans sacrifice. Pour retrouver

un travail, 57% des personnes ont dû faire l'effort de changer de profession. 41% d'entre elles n'ont décroché qu'un emploi à temps partiel. 16% ont tenté l'aventure d'un emploi indépendant. Deux tiers ont dû consentir à une baisse de salaires allant parfois au-delà de 50%.

Il n'y a pas de chômage heureux

Les chômeurs en fin de droit ont dû compter avant tout sur eux-mêmes, leur famille ou leur entourage pour décrocher un emploi. En effet, les services de placement publics ou privés ne se montrent guère efficaces. Ils n'ont fourni qu'un cinquième des emplois.

L'enquête offre enfin un démenti chiffré au mythe des chômeurs de longue durée heureux de l'être. Seuls 22% d'entre eux se sentent psychologiquement bien. Conclusion des enquêteurs: l'assistance financière ou l'aide sociale ne sont que des palliatifs. Tout l'effort doit s'orienter vers la réintégration du chômeur dans le monde du travail ou pour le moins dans une activité utile et structurée.

at